

Bilan de l'Association Synergie Epargne Retraite Prévoyance au 31 décembre 2016 (en euros)

	2016	2015		2016	2015
Immobilisations incorporelles	1,00	1,00			
Titres	15,00	15,00			
Créances à court terme	1 051 428,73	985 110,11	Report à nouveau	15 137,50	15 137,50
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles	189 112,26	50 568,03			
- Banque compte-courant	142 111,70	2 014,87			
- Banque livret bleu	46 295,82	47 848,83			
- Banque livret B	277,74	276,13	Dettes à court terme	1 225 419,49	1 020 556,64
- Intérêts courus à recevoir	427,00	428,20	- Créiteurs divers	1 225 419,49	1 020 556,64
TOTAL ACTIF	1 240 556,99	1 035 694,14	TOTAL PASSIF	1 240 556,99	1 035 694,14

Compte de résultat de l'Association Synergie Epargne Retraite Prévoyance au 31 décembre 2016 (en euros)

	2016	2015		2016	2015
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 326 522,69	1 056 006,04	Cotisations	1 351 428,73	1 080 110,11
- Mise à dispo personnel Suravenir	119 205,04	87 882,51			
- Honoraires, frais d'actes et contentieux	10 450,79	11 883,08			
- Courrier aux adhérents	1 155 585,30	924 169,88			
- Autres services extérieurs	41 281,56	32 070,57			
Frais divers de gestion	25 333,04	24 568,92	Produits financiers	427,00	428,20
- Déplacements des administrateurs	8 573,72	10 078,46			
- Missions et réceptions	16 657,42	13 922,46	Produits divers de gestion	0,00	36,65
- Autres frais divers de gestion	101,90	568,00			
TOTAL CHARGES	1 351 855,73	1 080 574,96	TOTAL PRODUITS	1 351 855,73	1 080 574,96

ANNEXE 2016

GENERALITES

Les comptes sont établis en application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires) sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en euros.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La nomenclature des comptes utilisés dans chaque comptabilité sectorielle, de même que le format des comptes de synthèse sectoriels et patrimoniaux, sont ceux définis par le règlement n°99-01 du CRC du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Cette nomenclature est complétée par les numéros de compte visés dans l'avis 2004-17 du CNC du 27 octobre 2004 relatif au traitement comptable des opérations d'une association souscriptrice d'un contrat collectif d'assurance.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant.

CREANCES & DETTES

	2016	2015
Débiteurs Divers	1 051 429	985 110
Créditeurs Divers	1 225 419	1 020 557

Toutes les créances et dettes sont à moins d'un an.

OPERATIONS REALISEES PAR SURAVENIR DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS

Selon la convention du 8 Janvier 2008, la SEREP confie à Suravenir la tâche d'effectuer pour son compte et à sa demande, l'exécution matérielle de certaines de ses obligations par la mise à disposition des moyens nécessaires.

	2016	2015
Prestations liées au code des assurances	1 104 303	914 822
Prestations liées à la vie sociale de la SEREP	115 973	101 379